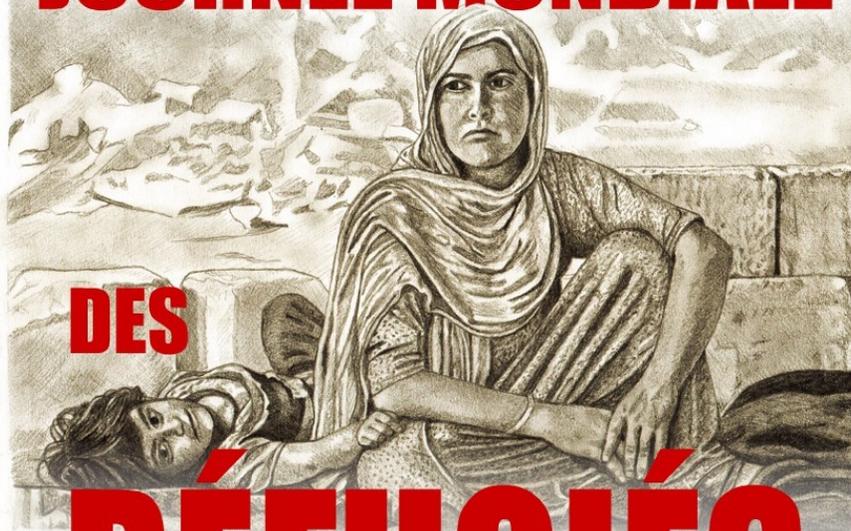


JOURNÉE MONDIALE



DES

REFUGIÉS

" Tout laisser derrière soi, tout de ce qui nous a été cher et précieux, c'est-à-dire se retrouver projeté dans un avenir incertain, en un milieu étranger. Vous représentez-vous le courage qu'il faut pour vivre avec la perspective de devoir passer des mois, des années, peut-être toute une vie, en exil. " (António Guterres, Haut Commissaire pour les réfugiés)

Voir page 3 pour plus de précisions

Activité du SIAO/115

1472 appels en juin 2018 dont :

- 235 demandes orientées vers les abris de nuits
- 4 orientations vers des hébergements d'urgence dont 3 suite à des violences.
- 605 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 6 demandes orientées vers l'hôtel dont 6 suite à des violences

Dans ce numéro

- Daniel Bréhier
- Journée mondiale des réfugiés
- Protection de l'enfance
- Mesdroitssociaux.gouv.fr
- Précarité menstruelle

Migrants - Daniel Bréhier :

« Le parcours d'émigration les a cabossés » (Par Brut.)

DÉCRYPTAGE.:

Comment appréhender la détresse psychologique des migrants ? Une question peu évoquée mais qui s'avère cruciale.

Daniel Bréhier, psychiatre à Médecins du monde, nous l'explique.

Discuter avec lui, c'est un peu comme cartographier la répression à travers le monde, situer les conflits politiques, ethniques ou religieux en cours. Il pourrait être analyste en géopolitique, Daniel Bréhier. Mais il est psychiatre. Chaque jour, il consulte au Centre d'accueil de soin et d'orientation (CASO) de Médecins du monde à Saint-Denis, en Île-de-France.

Retraité de la fonction publique en 2011, il travaille depuis pour cette ONG, fondée en 1980 par des anciens de Médecins sans frontières. À cette époque, une bande de médecins et journalistes veut rendre plus visible la situation des « boat people » vietnamiens, et leur venir en aide.

La prise en charge médicale des migrants s'est perpétuée tout au long de l'histoire de Médecins du monde. Elle intègre une aide psychologique. À son arrivée en 2011, Daniel Bréhier recevait des Pakistanais menacés par les talibans, quelques réfugiés d'Inde et du Bangladesh, et des Ivoiriens « craignant des exactions d'anciens chefs rebelles », dans le sillage de la crise politique ivoirienne de 2010-2011. À cette période, les routes migratoires à travers le Sahara et la Méditerranée existaient déjà. « Mais on en parlait moins », dit-il. Aujourd'hui, ses patients sont surtout des migrants originaires du continent africain, passés par la Libye. Pour Le Point Afrique, il revient sur les maux dont ils souffrent, et sur ce périple destructeur.

Vidéo sur YOUTUBE: <https://www.youtube.com/watch?v=6P8j214F77I>



Journée mondiale des réfugiés

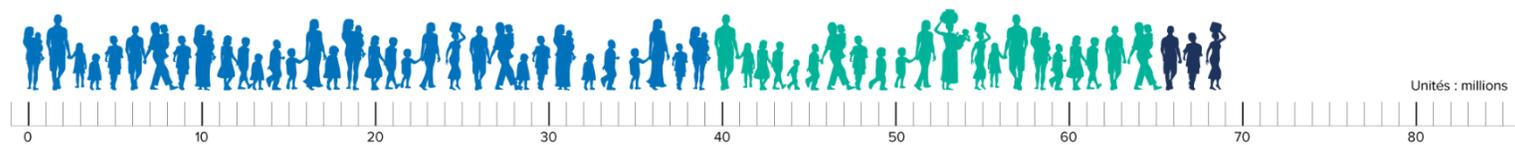
20 juin (<http://www.un.org/fr/events/refugeeday/>)



Des déplacements de populations sans précédent

Selon le rapport annuel de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, les guerres, les violences et la persécution ont propulsé les déplacements forcés dans le monde vers un nouveau record, avec 68,5 millions de personnes déracinées en 2017, soit une toutes les deux secondes - soit environ la population de la Thaïlande.

68,5 millions de personnes déracinées à travers le monde



Déplacés internes
40 millions

Réfugiés
25,4 millions

Demandeurs d'asile
3,1 millions

19,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR
5,4 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'UNRWA

Sur les 68,5 millions de personnes déracinées, 25,4 millions sont des réfugiés qui ont fui leurs pays pour échapper au conflit et à la persécution. Il s'agit d'un accroissement de 2,9 millions par rapport à 2016 et aussi la plus forte augmentation jamais enregistrée par le HCR pour une seule année. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'asile qui étaient toujours en attente de l'obtention du statut de réfugié au 31 décembre 2017, a augmenté d'environ 300 000 pour atteindre 3,1 millions. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont au nombre de 40 millions, soit un peu moins que les 40,3 millions de déplacés internes en 2016. et les pays en développement sont les plus affectés.

Protection de l'enfance : Une proposition de loi pour renforcer l'aide aux jeunes majeurs

22/06/2018 - TSA

Face aux « faiblesses » de la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), une proposition de loi prévoit une série de mesures pour « renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie ».

Les jeunes issus de la protection de l'enfance sont particulièrement exposés au risque d'isolement et de pauvreté, rappelle la proposition de loi déposée le 13 juin par la présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, Brigitte Bourguignon, et cosignée par son rapporteur général, Olivier Véran, et quelque 130 autres députés LREM. Selon l'Insee, 23 % des personnes privées de logement sont d'anciens enfants placés, alors qu'ils ne représentent que 2 à 3 % de la population générale, et ce taux atteint 35 % chez les personnes sans domicile personnel âgées de 18 à 24 ans.

Cette proposition de loi fait écho au récent avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) visant à [« Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance »](#), alors que l'on attend toujours la présentation de la [stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence \(2018-2022\)](#), initialement prévue pour le mois de mai. En outre, la [stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes](#) devrait, pour sa part, être rendue publique début juillet par le président de la République.

Clarifier le statut juridique des contrats « jeune majeur »

Le texte, qui va faire l'objet d'un examen en commission des affaires sociales le 11 juillet, vise notamment à clarifier le statut juridique des contrats « jeune majeur » passés avec les conseils départementaux, et dont près de 20 000 jeunes bénéficient actuellement. « En raison d'une ambiguïté législative, la plupart des départements considèrent que les prestations proposées par le service de l'aide sociale à l'enfance en direction des jeunes de 18 à 21 ans sont facultatives », souligne en effet l'exposé des motifs.

« Cette aide est par ailleurs conditionnée à plusieurs critères qui varient d'un département à l'autre, ce qui donne lieu à des inégalités territoriales de prise en charge », poursuit-il. « Et lorsque les départements proposent un accompagnement à destination des jeunes majeurs, celui-ci est de plus en plus précaire puisque la majorité des contrats dure souvent moins de six mois. Enfin, l'aide proposée prend fin à 21 ans, ce qui ne permet pas aux jeunes concernés d'envisager sereinement l'avenir, en particulier la poursuite d'études supérieures ».

Des critères fiables et identiques partout

Autant d'éléments que la proposition de loi de Brigitte Bourguignon, par ailleurs présidente du Haut Conseil du travail social (HCTS), entend corriger car « l'aide apportée doit reposer sur des critères fiables et identiques, quel que soit le territoire ». Son article 1^{er} précise ainsi que la prise en charge des mineurs émancipés et des majeurs de moins de 21 ans « est obligatoire » lorsqu'ils ont fait l'objet d'une prise en charge ASE avant leur majorité, « qu'ils sont en situation de rupture familiale (...) et qu'ils ne disposent ni de ressources financières, ni d'un logement ou d'un hébergement sécurisant ». Afin de ne pas peser sur les finances départementales, le coût de cette disposition

devrait être assumé par l'Etat.

La fin de la prise en charge doit par ailleurs être déconnectée de la date d'anniversaire du bénéficiaire, pour lui permettre de terminer le cycle scolaire ou universitaire engagé (article 2). Les départements sont en outre encouragés, sur la base du volontariat, à poursuivre cette aide jusqu'à 25 ans (article 3).

Prioritaires pour l'accès au logement

D'autres mesures visent à faciliter les passerelles entre les dispositifs existants, en particulier entre l'ASE, qui relève de la compétence des départements, et la « garantie jeunes », mise en œuvre par l'Etat (article 6), mais aussi à permettre à d'autres acteurs que les missions locales de mettre en œuvre cette même « garantie jeunes » et le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en particulier les établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epipe) et les écoles de la deuxième chance (article 7).

En outre, afin de réduire les difficultés d'accès au logement rencontrées par les jeunes sortant de l'ASE, ils doivent être considérés comme prioritaires pour l'octroi d'un logement social ou, lorsqu'ils poursuivent des études supérieures, d'une place en résidence universitaire (article 8). La proposition de loi prévoit enfin une obligation alimentaire de l'Etat envers les pupilles de l'Etat au-delà de 18 ans, « pour notamment permettre la poursuite d'études ».

Nouvelles fonctionnalités sur mesdroitssociaux.gouv.fr

29/06/2018 - TSA

Prestations familiales, logement, maladie, emploi, minima sociaux, retraite, santé : le site internet mesdroitssociaux.gouv.fr, lancé en mars 2017, veut faciliter l'accès aux droits sociaux en offrant un point d'entrée unique pour l'utilisateur. Une nouvelle version "offre désormais la possibilité de réaliser une simulation personnalisée", indique le ministère des solidarités dans un communiqué du 28 juin. Elle met également à disposition de l'utilisateur des alertes sur ses droits afin qu'il n'oublie pas des démarches ou des échéances importantes. Un [décret](#) a récemment été publié pour prendre en compte ces nouvelles fonctionnalités.



Solidarité :

Précarité menstruelle :

franceinfo:

Quand avoir ses règles coûte cher

Pour les femmes en précarité financière, l'achat de protections périodiques lors des règles est un véritable problème. Certaines associations en fournissent gratuitement, voire poussent les autorités à agir.



Elles sont sans-abri, travailleuses pauvres ou étudiantes et partagent la même angoisse: chaque mois, elles se demandent où trouver l'argent pour acheter leurs protections hygiéniques.

"C'est un produit incontournable et pourtant, il m'arrive de me demander s'il n'est pas possible de faire l'impasse sur cet achat, tellement c'est cher", raconte une jeune parisienne, qui souhaite rester anonyme. Étudiante en droit, elle a pour unique ressource sa bourse d'études, soit à peine plus de 500 euros par mois avec lesquels elle doit payer sa chambre de bonne, ses courses, ses abonnements de téléphone et de métro. Alors, *"les six à sept euros de serviettes chaque mois sont un vrai poids dans le budget"*, dit-elle, le regard dans le vide.

Un phénomène qui prend de l'ampleur

Habituellement présente dans les pays en voie de développement, la "précarité menstruelle" existe aussi dans les pays riches, dont la France.

Encore taboue dans notre pays, cette forme de précarité commence à être prise en compte par les autorités, bousculées par les associations. Selon celles-ci, les femmes dépensent, chaque mois, entre cinq et sept euros en protections hygiéniques ; des chiffres qui peuvent varier selon les cas.

Signe de l'ampleur du phénomène, depuis le 1er avril, une mutuelle étudiante propose à ses adhérents de rembourser jusqu'à 25 euros par an de protections hygiéniques sur démonstration du ticket d'achat. Une première.

Quant à Claire, infirmière dans un lycée de Seine-Saint-Denis, elle témoigne : *"il y a quelques années, j'étais en poste dans un lycée en plein coeur de Paris et je n'avais quasiment aucune demande. Aujourd'hui, j'ai près de 400 demandes de serviettes hygiéniques par an. A cette échelle, ça pose un problème de budget, je ne peux plus gérer"*.

Selon elle, *"beaucoup de filles ont honte et n'osent pas aller voir l'assistante sociale car on est dans quelque chose qui touche à l'intime, de privé, que l'on veut garder secret"*.

Des associations mobilisées

Cette "barrière symbolique", qui empêche ces femmes de parler de leur situation, Brigitte Miché, coordinatrice des missions sociales aux Restos du cœur, en a été témoin. Dans les centres où affluent les bénéficiaires de l'aide alimentaire, elle raconte avoir vu des femmes rebrousser chemin lorsque les bénévoles n'étaient que des hommes. Il y a aussi ces mères de famille qui lui chuchotent *"vous reste-t-il des serviettes?"*.

Les Restos font partie des rares associations alimentaires à distribuer des protections périodiques. *"Nous en demandons lors des collectes mais très peu de gens ont le réflexe d'acheter un paquet de serviettes car c'est le produit tabou qu'on ne va pas oser acheter et donner"*, souligne-t-elle.

D'autres associations, comme les Banques alimentaires, refusent d'en distribuer arguant se limiter à la collecte de denrées alimentaires, alors que 70% de leurs bénéficiaires sont des femmes.

Pour Nadège Passereau, déléguée générale de l'association Agir pour la santé des femmes (ADSF), qui vient en aide aux femmes en situation de précarité, les protections hygiéniques sont *"le premier produit demandé"* car considérées comme *"un produit de luxe"*. Une fois par mois, l'association ouvre ses portes et distribue un kit sanitaire comprenant notamment des protections périodiques. *"On en distribue entre 200 et 300 paquets par mois ce qui représente un coût entre 12.000 et 15.000 euros par an"*, décrypte-t-elle.

En quatre heures, une centaine de femmes défilent dans les locaux exigus de l'association. Parmi elles, Clarisse, une Congolaise de 32 ans qui vit dans un foyer pour femmes à Colombes et qui ne manquerait ce rendez-vous pour rien au monde. *"Ca m'a changé la vie, ça coûte tellement cher !"*, dit-elle. Près d'elle, Maria, à la rue depuis plusieurs mois raconte avoir dû, à plusieurs reprises, *"mettre du papier toilette ou du coton"* lors de ses règles : *"dans certains centres d'hébergement, on nous donne du savon, du shampoing mais pas de serviettes"*.

Pionnière dans la collecte de protections hygiéniques pour les femmes SDF, l'association Règles Élémentaires est parvenue, en l'espace de deux ans, à attirer le regard des pouvoirs publics sur ce phénomène resté dans l'angle mort des politiques publiques. *"En France, pays développé, on disait « ça ne nous concerne plus », mais en réalité, il y a de plus en plus de femmes qui ne sont pas en mesure d'acheter des protections hygiéniques et c'est très préoccupant"*, dénonce sa fondatrice Tara Heuzé.

Distributions gratuites à Lyon et à Paris

Grâce à la mobilisation des associations, la mairie de Paris a décidé d'installer des "boîtes à dons" où l'on peut déposer des protections qui seront ensuite redistribuées à des acteurs sociaux comme le Samu social. Pour l'heure, plusieurs mairies d'arrondissement (18e, 19e, 14e...) ont déjà sauté le pas. L'initiative a également fait des émules à Lyon.

L'Ecosse est allée encore plus loin en finançant, en septembre dernier, un programme pilote d'une durée de six mois, à Aberdeen, troisième ville du pays, permettant à des milliers de femmes pauvres de recevoir des protections gratuitement.

En France, le débat autour des protections hygiéniques avait défrayé la chronique en 2015, au moment des discussions sur le taux de TVA qui leur était appliqué. Grâce à la mobilisation de collectifs féministes, il avait été ramené à 5,5%. Pourtant, observe Tara Heuzé, *"la baisse de la TVA n'a pas été répercutée sur les prix. Finalement, c'est un cadeau que l'on a fait aux marques"*, qui règnent sur un marché estimé à plusieurs milliards de dollars.

Merci pour vos remarques et vos contributions

Prochain Numéro courant août 2018